

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2010

CP 10/09-10

L'an deux mil dix, le 27 septembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Roset.

**AMENAGEMENT DES RD 820 et 928
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 820 et RD 928.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 août 2010 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés suivants aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 820 – PR 60+453 à 60+808 – Carrefour giratoire avec la RD 813
Réfection de la couche de roulement – GRISOLLES

Montant : 100 339,94€ HT

Délai d'exécution : 1 semaine

Attributaire : Société COLAS Sud-ouest (82)

RD 928 – PR 0+000 à 1+689 – Reprofilement de chaussée – MONTAUBAN

Montant : 202 476,39 € HT
Délai d'exécution : 4 semaines
Attributaire : Société MALET (82)

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 août 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 820 et RD 928 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 820 – PR 60+453 à 60+808 – Carrefour giratoire avec la RD 813
Réfection de la couche de roulement – GRISOLLES

Montant : 100 339,94€ HT
Délai d'exécution : 1 semaine
Attributaire : Société COLAS Sud-ouest (82)

RD 928 – PR 0+000 à 1+689 – Reprofilement de chaussée – MONTAUBAN

Montant : 202 476,39 € HT
Délai d'exécution : 4 semaines
Attributaire : Société MALET (82)

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,